6(85)12

COPIADO PARA EXPEDIENTE

OFFICE INTERNATIONAL
D'HYGIÈNE PUBLIQUE

*Adresse Télégraphique :*
INTERHYGIE-120-PARIS
4900

PARIS, le 22 Novembre 1930

195, BOULEVARD St-GERMAIN (VII^e)
Téléphones { Directeur : LITTRÉ 97-60
Services : LITTRÉ 98-10

S. DE E. DAS RELAÇÕES EXTERIORES
SERVIÇO DE COMMUNICAÇÕES
DEZ 24 1930
N° 11518

Monsieur le Ministre,

Com. Sanit. Int.

J'ai l'honneur, pour donner suite à la décision prise à cet effet par le Comité permanent de l'Office International d'Hygiène publique, de vous adresser, par le même courrier, en trois exemplaires, le Rapport de sa Commission spéciale chargée de l'examen de diverses questions en relation avec l'application de la Convention sanitaire internationale de 1926 ou connexes (COMMISSION DE LA QUARANTAINE), tel qu'il a été adopté en séance plénière du 20 octobre 1930.

Comme pour les communications semblables déjà faites après ses précédentes sessions, le Comité a pensé que, vu l'importance des questions dont il s'agit, il pourrait y avoir intérêt à ce que les avis exprimés dans le Rapport, et auxquels lui-même a donné son adhésion, soient portés spécialement à la connaissance des Gouvernements, dès avant l'envoi des procès-verbaux correspondants.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Président du Comité permanent de l'Office International d'Hygiène publique.

Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
Rio de Janeiro,